Autorisation d'une agence de publicité et état détaillé de ses dépenses

Référence : *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*
(art. 456 et 499.11 qui renvoie à l'article 456)

BUT

Prescrire la forme des documents requis pour l'autorisation d'une agence de publicité et pour la production d'un état détaillé de ses dépenses.

CONTEXTE

L'autorisation d'une agence de publicité est requise en tout temps, mais l'utilisation du modèle proposé dans cette directive est facultative.

L'utilisation du formulaire *État détaillé des dépenses de l'agence de publicité* est cependant obligatoire.

CONTENU

Le formulaire *État détaillé des dépenses de l'agence de publicité* doit être daté et signé par la ou le propriétaire de l'agence de publicité ou par une personne autorisée. Cet état doit être accompagné des preuves publicitaires et des pièces justificatives requises, y compris les factures des sous-traitants.

Si le modèle d'acte d'autorisation d'une agence de publicité proposé dans cette directive n'est pas utilisé, le format choisi doit comprendre les mêmes informations. L'acte doit être daté et signé par l'agente officielle ou l'agent officiel (ou, dans le cas d'une course à la direction d'un parti politique, par la représentante financière ou le représentant financier de la personne candidate ou par la représentante officielle ou le représentant officiel du parti). L'acte doit aussi comporter la signature d'une personne en position d'autorité de l'agence de publicité. Ces éléments confirment que l'agence accepte l'autorisation qui lui est accordée et la date de son acceptation.

L'acte d'autorisation de l'agence de publicité doit accompagner le rapport de dépenses électorales que l'agente officielle ou l'agent officiel remet à la trésorière ou au trésorier.

L'acte d'autorisation doit également accompagner, selon le cas, le rapport des dépenses de campagne d'un parti politique, que doit remettre la représentante officielle ou le représentant officiel du parti au directeur général des élections; ou le rapport de revenus et de dépenses de campagne d'un candidat à la direction d'un parti que sa représentante financière ou son représentant financier doit remettre à la représentante officielle ou au représentant officiel du parti au terme d'une course à la direction d'un parti politique.

SECTION 1 : Formulaires pour l'agente officielle ou l'agent officiel

élections Québec

DGE-1412-VF (20-03)

Acte d'autorisation de l'agence de publicité

En vertu de l'article 456 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*,

je, _____,
Nom de l'agente officielle ou de l'agent officiel

agent(e) officiel(le) de _____,
Nom du parti ou nom de la personne candidate indépendante autorisée

dans la municipalité de _____
Municipalité

autorise _____
Nom de l'agence de publicité

_____
Adresse de l'agence de publicité

à faire ou à commander des dépenses électorales jusqu'à concurrence du montant suivant : _____ $
Montant

pour la période électorale du _____ au _____.
Année/mois/jour Année/mois/jour

Signé à _____, le _____.
Municipalité Date

_____
Signature de l'agente officielle ou de l'agent officiel

Acceptation du mandat

J'accepte cette autorisation jusqu'au montant fixé ci-dessus par l'agente officielle ou l'agent officiel.

_____ _____
Signature de la personne autorisée de l'agence de publicité Date

élections Québec

DGE-1068-VF (20-03)

État détaillé des dépenses de l'agence de publicité autorisée*

Date du scrutin		
A	M	J

Nom de la municipalité	Nom du parti ou de la personne candidate indépendante
Nom de l'agence de publicité autorisée	Nom de l'agente officielle ou de l'agent officiel

Nom du fournisseur	N° consécutif des pièces justicatives	Montant de la facture**	Montant contesté (s'il y a lieu)	Raison du montant contesté
Soldes reportés				
Totaux (ou soldes reportés)				

* Cet état doit être accompagné des preuves publicitaires et des pièces justificatives incluant les factures des sous-traitants.

** Inscrire toutes dépenses faites, incluant celles pour lesquelles un sous-traitant n'a pas produit de facture. Dans ce cas, joindre le bon de commande. Dès réception de la facture, la transmettre au trésorier. Le paiement de cette facture incombe à l'agence.

N. B. : L'original de cet état doit être remis à l'agente officielle ou à l'agent officiel au plus tard le soixantième jour suivant le jour du scrutin et il est recommandé d'en conserver une copie pour vos dossiers.

Déclaration de l'agence de publicité autorisée

Je déclare que toutes les dépenses électorales que j'ai faites ou commandées conformément aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* à l'occasion de l'élection du _____ (Date du scrutin) n'excèdent pas le montant de _____$ fixé dans l'autorisation reçue de l'agente officielle ou de l'agent officiel ci-haut identifié.

Je déclare que les renseignements donnés dans le présent rapport sont vrais, exacts et complets.

_____ Signature de la personne autorisée pour l'agence de publicité

_____ Date

SECTION 2 : Formulaires pour la représentante financière ou le représentant financier

élections Québec

DGE-1412.1-VF (20-03)

Acte d'autorisation de l'agence de publicité

En vertu de l'article 499.11 lorsqu'il réfère à l'article 456 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*,

je, _____,
Nom de la représentante financière ou du représentant financier

représentant(e) financier(-cière) de _____,
Nom de la personne candidate à la direction

autorise _____
Nom de l'agence de publicité

_____
Adresse de l'agence de publicité

à faire ou à commander des dépenses de campagne jusqu'à concurrence du montant suivant : _____ $

pour la période du _____ au _____.
Année/mois/jour Année/mois/jour

Signé à _____, le _____.
Municipalité Date

_____
Signature de la représentante financière ou du représentant financier de la personne candidate

Acceptation du mandat

Je, _____, accepte cette autorisation
Nom de la personne autorisée de l'agence de publicité

jusqu'au montant fixé ci-dessus.

_____ _____
Signature de la personne autorisée de l'agence de publicité Date

élections Québec

DGE-1068.1-VF (20-03)

État détaillé des dépenses de l'agence de publicité*

IDENTIFICATION

Nom de l'agence de publicité	Nom de la personne candidate à la direction
Nom de la représentante financière ou du représentant financier	Nom du parti

Date du scrutin A M J

Nom du fournisseur	N° consécutif des pièces justificatives	Montant de la facture**	Montant contesté, s'il y a lieu	Raison du montant contesté
Soldes reportés				
TOTAUX (ou soldes à reporter)				

*Cet état doit être accompagné des preuves publicitaires et des pièces justificatives incluant les factures des sous-traitants.

**Inscrire toutes dépenses faites, incluant celles pour lesquelles un sous-traitant n'a pas produit de facture. Dans ce cas, joindre le bon de commande. Dès réception de la facture, la transmettre au directeur général des élections ou aux bureaux d'Élections Québec. Le paiement de cette facture incombe à l'agence.

N. B. : L'original de cet état doit être remis à la représentante financière ou au représentant financier au plus tard le soixantième jour suivant le jour du scrutin et il est recommandé d'en conserver une copie pour vos dossiers.

DÉCLARATION DE L'AGENCE DE PUBLICITÉ

Je déclare que toutes les dépenses de publicité que j'ai faites ou commandées conformément aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* à l'occasion de la campagne à la direction pour le scrutin précédemment mentionné, n'excèdent pas le montant de _____ $ fixé dans l'autorisation reçue de la représentante financière ou du représentant financier précédemment identifié.

Je déclare que les renseignements donnés dans le présent rapport sont vrais, exacts et complets.

_____ Signature de la personne autorisée

_____ Date